



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'aménagement du milieu naturel

J. Gastaldi

Citer ce document / Cite this document :

Gastaldi J. L'aménagement du milieu naturel. In: Économie rurale. N°113, 1976. Agriculture et inflation. p. 33;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1976.2420>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1976_num_113_1_2420

Fichier pdf généré le 08/05/2018

L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU NATUREL

J. GASTALDI

Ministère de l'Agriculture

Les opérations de remembrement se traduisent par une substitution radicale d'une situation de propriétés et d'exploitations à une situation relativement stabilisée depuis des générations. La mise en place du nouveau parcellaire et des équipements qui l'accompagnent, la pratique d'une exploitation plus dynamique, ne sont pas sans modifier les facteurs en place du milieu naturel. Lorsque le remembrement est réalisé dans des zones de champs ouverts, la nouvelle répartition parcellaire est, à la dimension près, assez semblable à l'ancienne ; dans ce même cas les travaux connexes sont généralement peu importants, puisque le secteur parcellaire remembré se contente d'un réseau de chemins relativement limités.

Les altérations du milieu naturel, l'évolution de ses facteurs ne sont généralement pas perceptibles sauf dans le cas où les opérations sont accompagnées de rectifications de cours d'eau.

Par contre, lorsque le remembrement est opéré dans une structure bocagère, des transformations importantes se manifestent. La première de ces manifestations s'exprime dans le domaine esthétique ; la création d'un parcellaire largement dimensionné est incompatible avec le bocage dense et fermé ; elle conduit alors à une modification sensible des paysages qui souvent choquent les personnes habituées aux sites en place.

Il peut toutefois être remédié à ces évolutions, souvent critiquées, en organisant à l'occasion du remembrement l'étude d'un plan de paysage qui puisse conserver les traits essentiels du site original tout en permettant une large aération du bocage et ceci en compatibilité avec les objectifs agricoles du remembrement ; le cas échéant des plantations nouvelles peuvent conduire à un tel résultat à condition d'avoir été harmonieusement disposées en tenant compte des caractéristiques du lieu tant en ce qui concerne les emplacements que les essences.

D'autres modifications interviennent probablement sans qu'il soit possible de faire une séparation nette entre les effets des aménagements du remembrement et les pratiques culturelles nouvelles. Il est vraisemblable qu'une suppression radicale du bocage donnerait lieu à des transformations dont il est difficile d'appréhender les résultats, compte tenu de la complexité et de la corrélation des facteurs du milieu naturel dans l'espace rural.

Aussi, a-t-il été souhaité que les opérations de remembrement puissent, lorsqu'elles sont opérées dans des secteurs sensibles, être accompagnées d'un inventaire relativement rapide, mais comportant les investigations nécessaires pour déceler le cas échéant les richesses de flore et de faune susceptibles d'être compromises par un aménagement vigoureux. Dans le cas où de telles richesses auraient été repérées, il est proposé que le dispositif de lotissement soit compatible avec la conservation de ces richesses notamment par le respect des abris où elles se trouvent. En outre, des précautions générales sont prises notamment pour ce qui est du maintien du microclimat et du maintien d'un milieu offrant suffisamment de diversité pour que ne soient pas menacés certains effets fondamentaux du bocage ; il en est ainsi lors de la présence de talus jouant un rôle contre l'érosion, d'abris utilisés par le gibier et d'une façon générale en ce qui concerne le maintien d'un réseau largement ouvert de haies et de talus constitutifs du bocage, facteur certain de la rugosité climatique.

Lorsque les propositions faites en ce sens s'avèrent décidément incompatibles avec le dispositif parcellaire futur, des aménagements divers peuvent être mis en place en complément, tels que abris brise-vent, abris cynégétiques, ces opérations pouvant être conjuguées avec des plantations résultant de la constitution de groupements forestiers.

Les interventions de cette nature relèvent de l'activité d'équipes pluridisciplinaires aujourd'hui amenées à se concerter avec les géomètres experts chargés des travaux de remembrement. Le Ministère de l'Agriculture met progressivement en place ces équipes, définies par une circulaire du 22 mai 1974, où pédologue, zoologiste, botaniste et paysagiste concourent à l'inventaire du milieu naturel et à l'expression de son projet d'aménagement.

Ainsi, se démontre l'acception moderne du remembrement selon laquelle le dispositif mis en place constitue un plan d'aménagement qui tient compte des différents objectifs que ses responsables ont à cœur de promouvoir. Parmi ces objectifs, celui de l'aménagement du milieu naturel en constitue un dont l'intérêt est évident pour la conservation du patrimoine naturel et aussi pour son évolution raisonnée.